

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

<u>Nombre de membres du Conseil Communautaire</u>	
<u>Titulaires</u>	: 67
<u>Membres présents</u>	: 63
- dont suppléé	: 2
<u>Membres représentés</u>	: 4
<u>Votants</u>	: 67
<u>Date de la convocation</u>	
10 avril 2026	
<u>Secrétaire de séance :</u>	
Mme DOUAY Sonia	

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, le seize avril à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de GRIVESNES sous la présidence de Monsieur Philippe MAROTTE, doyen d'âge.

● Étaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, DOUAY Sonia, CATHELY-WANTIEZ Catherine, MARCEL Marie-Hélène, DOUNIOL Alice, MONCOND'HUY Laëtitia, MANDI Emmanuelle, MENARD Sergine, ATTAGNANT Anne, CHANOINE Martine, BOONE Odile, BLIN Marie-Annick, CAVILLON Sandra, HALL Marina, LOIN Catherine, DELFORGE Cécile, RIDEAU Coralie, BOUCHER Sylvaine, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, DAINE Vinent, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DESFORGES Christophe *suppléant de DELANAUD Stéphane*, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM Jean-Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, LAVALLARD Thierry, WALLET Joël, DELOFFRE Benoît *suppléant de DELEPLACE Arnaud*, CHARPENTIER Alain, LEVASSEUR Roger, LÉCONTE Yves-Robert, CARON Hubert, VION Nicolas, HAVET Sébastien, VERONT Fabrice, BATICLE Nicolas, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, BOQUET Cédric, OLEON Jean-Jacques, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, DUBOIS Michaël, HECTOR Nicolas, MALTERRE Nicolas, GALISSON Frédéric, SY Loïc, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, LEFEVRE Serge *suppléant de CLEMENT Dominique*, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

VIOLLETTE Paul de TEN Franck, JUBERT Patrick de BERTOUX Julia, SZYROKI Jacky de LEROY Jean-Maurice, CHANTRELLE Brice de BIECKENS Jean-Louis,

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mme Julia BERTOUX

Mrs DELEPLACE Arnaud, Franck TEN, LEROY Jean-Maurice, BIECKENS Jean-Louis, CLEMENT Dominique

OBJET : INSTITUTION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

RAPPORT DU PRESIDENT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-5, L.1414-2, L.5211-1,

Considérant que le conseil communautaire peut créer des commissions thématiques permanentes chargées d'étudier les questions relevant des compétences de la communauté ; qu'il peut également créer des commissions spéciales pour l'examen d'un ou plusieurs dossiers particuliers, auquel cas elles sont créées pour une durée déterminée ;

Considérant que les commissions thématiques sont créées par délibération du conseil communautaire, qui en fixe le nombre, la dénomination et le périmètre ; que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de la communauté selon des modalités qu'il détermine ;

Considérant que la commission de délégation de service public est instituée conformément à l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales ; qu'elle est composée du président de la communauté ou de son représentant, président de droit, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ; que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ; qu'il est procédé en premier lieu à l'élection des membres titulaires, puis selon les mêmes modalités à celle des suppléants ;

Considérant que la commission d'appel d'offres est instituée conformément à l'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales, lequel renvoie aux règles de composition et d'élection prévues à l'article L. 1411-5 du même code, applicables à la commission de délégation de service public ; qu'elle est donc constituée selon les mêmes modalités que cette dernière ;

Considérant que les désignations des membres des commissions interviendront par délibération distincte, après l'entrée en vigueur de la présente délibération ;

Après en avoir délibéré à la majorité (**Pour - 64, Contre - 2 : Mme Boucher, M. Vion – Abstention - 1 : Mme Boucher**), le Conseil communautaire :

1° Décide d'instituer, pour la durée du présent mandat, les commissions thématiques permanentes suivantes :

N°	Dénomination	Périmètre thématique	Nombre de membres
1	Commission de délégation de service public (CDSP)	Toutes les DSP	5 titulaires 5 suppléants à voix délibérative issus de l'assemblée délibérante. Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.
2	Commission d'appel d'offres (CAO)	Tous les marchés de fournitures, services et travaux relevant de la procédure formalisée suivant le Code de la commande publique, La commission d'appel d'offres est l'organe chargé pour les collectivités territoriales d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché. Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse et doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée.	Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

2° Décide d'instituer à titre permanent la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public, chacune composée du Président de la communauté, président de droit, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants ;

3° Dit que les désignations des membres des commissions thématiques permanentes se dérouleront selon la méthode suivante : scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ; que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de

suppléants à pourvoir ; qu'il est procédé en premier lieu à l'élection des membres titulaires, puis selon les mêmes modalités à celle des suppléants ;

4° Dit que les désignations des membres des commissions visées interviendront par délibération distincte, après l'entrée en vigueur de la présente délibération ;

5° Décide de renvoyer au règlement intérieur de la communauté la détermination des modalités d'organisation et de fonctionnement de l'ensemble des commissions ;

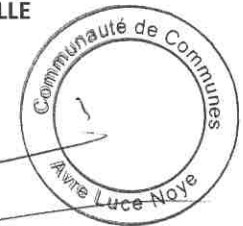
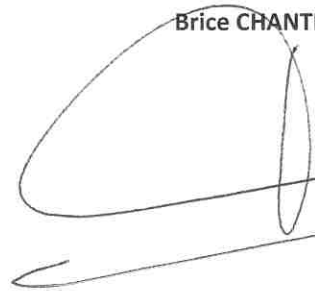
6° Autorise le Président à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 16 AVRIL 2026
à GRIVESNES
Le Président,

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...17/04/26
Affiché le ...16/04/26

Brice CHANTRELLE



Département de la SOMME
Arrondissement de Montdidier
Communauté de Communes Avre Luce Noye
144 rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL
☎ 03.22.09.75.32
Mail : secretariat@avrelucenoye.fr

Sous-Préfecture

à

41 rue Jean Jaurès
80500 MONDIDIER

@ Obligatoire afin d'éviter toute erreur de transmission

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION
À ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE - En recto S.V.P

Séance du Conseil Communautaire du 16/04/2026

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte <i>N°Délib</i>	Observations éventuelles du service récepteur à la préfecture
Election du Président	2026_1604_01	
Détermination du nombre de Vice-Présidents et autres membres du Bureau	2026_1604_02	
Elections des vice-présidents et autres membres du Bureau	2026_1604_03	
Délégations de pouvoir du Conseil communautaire vers le Bureau communautaire et vers le Président	2026_1604_04	
Indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents, des Conseillers membres du Bureau titulaires d'une délégation de fonction	2026_1604_05	
Institution et composition des commissions communautaires	2026_1604_06	
Pl élection président et vice présidents et membres du Bureau	x2	
Feuille de proclamation	x2	
Nombre total d'actes :	6	

Cadre réservé pour le cachet ARRIVÉE - SousPréfecture

<p>SOUS-PREFECTURE DE MONDIDIER</p> <p>17 AVR. 2026</p> <p>ARRIVEE LE : _____</p>

Fait à Moreuil, le 17/04/2026

A. Parmentier

signature

Cachet de la collectivité



La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.